## 2.3- AFFECTATION DE LA PRODUCTION DES BANQUES CENTRALES

## 2.3.1- Synthèse

La version actuelle du SCN 93 recommande que la partie implicite de la production des banques centrales soit mesurée par la différence entre les intérêts reçus moins les intérêts à payer, à l'instar des autres intermédiaires financiers. Pour certains pays à certaines périodes, cette méthode pour mesurer la production de la banque centrale suscite des inquiétudes au regard des résultats inhabituels ou absurdes obtenus. Certains pays en développement ont même obtenu des valeurs négatives de la production de la banque centrale en raison de la politique monétaire poursuivie par leur gouvernement.

L'Inter-Secrétariat considère que le traitement du SCN 93 doit continuer à être recommandé comme la meilleure approche. Toutefois, lorsque celle-ci conduit à des résultats incohérents ou inappropriés, la production pourrait être mesurée, du moins en partie, à partir des coûts à l'instar de la production non marchande. Cependant, en aucun cas la banque centrale ne doit être reclassée dans le secteur des administrations publiques, nonobstant la manière dont sa production est déterminée. D'autres travaux s'imposent pour clarifier ces orientations et en particulier préciser les secteurs qui consomment la production de la banque centrale.

## 2.3.2- Observations

Cette recommandation constitue une amélioration du SCN 93. Toutefois, il conviendrait de la renforcer en donnant la possibilité de déterminer la production des banques centrales par une mesure combinée de leur SIFIM et de celle reflétant les coûts de leurs activités non commerciales, au cas où ces deux types de production revêtent, chacun, une grande importance comme dans celui de la BCEAO. Par ailleurs, la comptabilisation de la production et de ses utilisations mériterait des solutions adaptées aux spécificités des banques centrales d'une union monétaire, où elles constituent une entité unique et indivisible, commune à plusieurs Etats, telle qu'à la BCEAO.

En outre, la question se pose, en particulier, de savoir si les intérêts des placements des avoirs extérieurs de la banque centrale, en l'occurrence, ceux tirés du compte d'opérations pour les pays de la Zone Franc, relèvent de la production de SIFIM.

Pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), seules les activités liées aux services bancaires centralisés au profit des institutions financières (banques et établissements financiers) et des Trésors nationaux sont susceptibles de produire des services d'intermédiation financière indirectement mesurée. En effet, la BCEAO tient les dépôts des banques, des établissements financiers, des Trésors publics et consent des avances dans le cadre de ses activités bancaires. Toutefois, les autres éléments d'actif ou de passif sont souvent beaucoup plus importants. Par exemple, au 31 décembre 2003, le total de l'actif en équilibre avec celui du passif de la Banque Centrale s'est élevé à 5 524,9 milliards de FCFA. Les billets et pièces ont atteint 2 027,6 milliards soit (36,7% du total), les dépôts bancaires à 687,1 milliards (12,5%), les dépôts des Trésors à 412,9 milliards (7,4%), les engagements vis-à-vis du FMI à 766,7 milliards soit (13,9%). A l'actif, les avoirs en or et en devises se sont élevés à 3 738,3 milliards (67,6%) dont 3 443,2 (62,3%) au compte d'opérations. Les créances sur les banques et établissements financiers se sont élevés à 7,9 milliards (0,14%), ceux sur les Trésors nationaux à 397,0 milliards (7,2%) et les opérations pour le compte des Etats à 733,9 milliards (13,3%).

En 2003, la BCEAO a reçu 13,3 milliards d'intérêts sur opérations de crédits dont 1,5 des banques primaires et 11,8 des Trésors nationaux. Elle a versé des intérêts pour un montant de 17,9 milliards dont 4,2 aux banques et établissements financiers et 13,7 aux Etats. Sur cette base, la production de SIFIM par la BCEAO serait négative de 4,6 milliards. Ce résultat illustre, telle que relevée dans certains cas, l'inconsistance économique de cette mesure de la production, préconisée par la méthode initiale du SCN 93.

Toutefois, en ajoutant les produits d'intérêts sur dépôts d'avoirs extérieurs de 113,5 milliards composés à 99,5% des revenus du compte d'opérations, la production de services financiers indirectement

mesurée s'élèverait à 109,0 milliards pour la BCEAO. Compte tenu des produits nets des services bancaires rendus par l'Institut d'Emission, la production de la BCEAO ressortirait à 109,2 milliards en 2003. En dépit de cette amélioration, cette mesure élargie ne reflèterait que partiellement le volume d'activités productives menées par cette banque centrale. En outre, il convient de se poser la question de savoir si les revenus générés par les avoirs extérieurs, notamment les intérêts nets produits du compte d'opérations, sont à considérer comme des produits de l'intermédiation bancaire ou sont des revenus de la propriété. La réponse qui pourrait être envisagée par la BCEAO est que les avoirs extérieurs de la banque centrale, constitués auprès de ses correspondants, participent au rôle d'intermédiation bancaire que celle-ci joue. Dans ce sens, la production de SIFIM par la BCEAO devrait être considérée sur cette base élargie.

Par ailleurs, il serait nécessaire d'explorer la possibilité offerte par la recommandation de l'AEG de définir la production de la Banque Centrale par ses coûts d'exploitation lorsque la solution initiale pose des difficultés d'interprétation et que le champ des activités non commerciales est étendu. A cet égard, cette approche conduirait à une valeur de la production, chiffrée à 87,7 milliards, dont 40,4 milliards de consommations intermédiaires et 47,3 de valeur ajoutée formée essentiellement de rémunération des salariés Cette production difficile à ventiler est consommée par l'administration centrale. Malgré la relative simplicité de cette mesure, cette approche par les coûts pour la Banque Centrale semble adéquate seulement en ce qui concerne la mesure de ses activités non commerciales, mais ne tient pas compte de l'activité d'intermédiation élargie aux revenus des avoirs extérieurs.

A cet égard, pour mieux approcher la production d'une banque centrale exerçant un volume important d'intermédiation financière conjointement avec beaucoup d'activités non commerciales, comme à la BCEAO, il conviendrait d'adopter une solution qui résulte d'une combinaison des deux approches qui apparaissent partielles et complémentaires, sous réserve de la

déduction des frais liés à la production de services bancaires centralisés. En effet, dans ce cas, la seule contrainte d'une mesure combinée serait d'éliminer le risque de double emploi lié à la comptabilisation des frais générés par la production de SIFIM (rémunération du personnel, frais de communication et frais divers de gestion) dans les deux mesures. En l'absence de comptabilité analytique d'exploitation, ces frais pourraient être supposés négligeables par rapport aux autres activités. Sur cette base, la production de la BCEAO pourrait être la somme de la SIFIM et de ses coûts d'exploitation, soit 196,9 milliards en 2003, à titre d'exemple, représentant environ 0,9% du PIB régional de l'UEMOA.

Par ailleurs, la difficulté majeure pour les comptes nationaux des pays dans ce domaine, réside dans la détermination de la production des banques centrales communes telles que la BCEAO, pour chacun des Etats membres de l'Union monétaire. A cet égard, la production de SIFIM globale peut être ventilée dans le principe selon les pays membres. Pour les produits nets liés aux banques et aux Trésors, cela exigerait de disposer de données comptables sur les intérêts perçus ou versés par Etat membre ou à défaut, d'utiliser des clés de ventilation selon la structure des créances et des dépôts. Pour les avoirs extérieurs bruts, la répartition par pays pourrait se baser sur celle de la position créditrice au titre des disponibilités extérieures, des autres devises, des DTS et des positions de réserve au FMI. Par contre, la ventilation des coûts de production de la BCEAO par pays se heurte à des contraintes liées, d'une part, à la non organisation de l'Institut d'Emission en système de banques centrales nationales autonomes, d'autre part, à la mise en commun des dépenses et des patrimoines et à la non prise en compte du paramètre pays dans le système d'information comptable de la Banque. Toutefois, certaines approximations pourraient être faites sur la base des dépenses par grands sites (Directions Nationales) et par l'utilisation de clés à définir pour les frais imputables aux structures centrales (Siège, Représentations, Secrétariat de la Commission Bancaire). Ces traitements nécessitent la mise en place d'une méthodologie adéquate qui en tout état de cause pourrait s'enrichir au fur et à mesure du développement de la comptabilité analytique au sein de la BCEAO.

Compte tenu de la complexité de cette question et des problèmes que peut poser la collecte des données de base nécessaires, il serait indispensable que l'élaboration des comptes intermédiaires de la Banque Centrale soit confiée à cette institution. Ces comptes seraient transmis par la suite aux services nationaux compétents pour leur intégration.